

Interpellation présentée par le député:

Mme Véronique Pürro

Date de dépôt : 25 janvier 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

La charge de Conseiller d'Etat est-elle réellement compatible avec un mandat au Parlement fédéral?

Contrairement à certains cantons, le canton de Genève ne connaît pas d'incompatibilité qui empêcherait un membre du Conseil d'Etat de siéger aux Chambres fédérales.

Nous avons pu lire dernièrement dans la presse locale que certains Conseillers d'Etat songeaient à se présenter sur des listes du Conseil national ou du Conseil des Etats.

Sachant que la charge de travail d'un Conseiller d'Etat s'est considérablement alourdie ces dernières années, en particulier depuis que l'actuel Gouvernement s'est engagé, parallèlement à la gestion courante des Départements, à entreprendre des réformes, il apparaît impossible de concilier cette fonction avec un mandat fédéral.

Ceci d'autant plus que les mandats au Parlement fédéral sont également de plus en plus lourds à remplir. En effet, entre les sessions plénières (4 fois 3 semaines par an) et les séances de commissions (souvent échelonnées sur plusieurs jours), un élu au Conseil national consacre environ un mi-temps à sa fonction et un élu au Conseil des Etats l'équivalent d'un 75%.

Il convient donc d'admettre que les deux types de mandats sont incompatibles et ne peuvent être remplis sans mettre en péril le fonctionnement des institutions cantonales.

Question :

Le Conseil d'Etat envisage-t-il sérieusement la possibilité qu'un ou plusieurs de ses membres puissent siéger aux Chambres fédérales ?

Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour assurer le fonctionnement du Gouvernement, la gestion des Départements et la poursuite des réformes engagées ?